

**PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 14 AVRIL 2023 A 20 HEURES**

Date de la convocation : 5 avril 2023

Présents : M. MATHIEU Patrick, Maire, M. TROTTET Jérémie, M. MAYERE Philippe, Mme MARCEL Madeleine, Mme SINTES Maire-Christine, adjoints, Mme CHATTON Gwendoline, Mme VILLARD Sylvie, Mme FORISSIER Maryline, M. GAGLIOLLO Philippe, M. NOGARA Yann, M. GOUTTEFARDE Damien, M. TROTTET Maxime, Mme MATHIEU Nicole, conseiller municipaux

Absente : Mme LOURDIN Vanessa

Absente avec pouvoir donné : Mme DAVIN Julie pouvoir à Mme VILLARD Sylvie,

Secrétaire de séance : Mme CHATTON Gwendoline .

Ordre du jour

Approbation du conseil municipal du 15 mars 2023

Le procès verbal de la séance du 15 mars 2023 n'appelant aucune observation, ce dernier est adopté à l'unanimité des membres

Approbation du CA 2022 et CG 2022 de la Commune

Section de fonctionnement

Dépenses	552 050,19 €
Recettes	571 349,28 €
résultat	+ 19 234,36 €

Section investissements

Dépenses	117 768,06 €
Recettes	168 649,64 €
Résultat	+ 50 881,58 €

Total global

Dépenses	686 536,18 €
Recettes	873 400,31 €
résultat	+ 187 164,13 €

Adopté à l'unanimité des membres présents **(D1-2023-04-14) et (D2-2023-04-14)**

Vote des budgets 2023 :

Commune

Section fonctionnement

Dépenses/recettes : 662 163,05 €

Section d'investissement

Dépenses/recettes : 209 038,86 €

total global

Dépenses/recettes : 871 201,91 €

Adopté à l'unanimité des membres **(D5-2023-04-14)**

Assainissement

Section fonctionnement

Dépenses/recettes : 85 875,51 €

Section d'investissement

Dépenses/recettes : 68 576,46 €

total global

Dépenses/recettes : 154 451,97 €

Adopté à l'unanimité des membres présents **(D6-2023-04-14)**.

Affectations résultats commune et assainissement 2023

Après délibération les affectations de résultats pour les budgets commune et assainissement sont approuvées à l'unanimité des membres présents **(D3-2023-04-14) et (D4-2023-04-14)**

Personnel communal

Le conseil municipal prend acte de la saisine de la CTP pour le licenciement d'un agent technique contractuel,

Info cantine

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à la demande des parents d'élèves un questionnaire concernant la cantine va être transmis aux parents d'élèves sur un éventuel changement de prestataires (API au lieu de MFR) Seront pris en considération plusieurs critères notamment les modalités de réservation, le tarif etc

Gestion des salles :

modalités de réservation des salles arc en ciel et salle des fêtes,

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que ce point avait déjà été évoqué et il demande au conseil de se positionner pour les modalités de location.

Pour mémoire la salle arc en ciel est louée uniquement aux habitants de la commune, la salle des fêtes pour tous (associations , habitants de la commune et extérieurs),

Après délibération à l'unanimité de ses membres le conseil municipal décide de mettre également en location pour les associations et organismes communaux et extérieurs : **(D7-2023-04-14)**

salle du conseil municipal pour associations communales et organismes extérieurs

la salle de la bibliothèque aux associations communales

la salle des fêtes aux organismes extérieurs de la commune

tarifs applicables

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de fixer les tarifs applicables pour la location de ces diverses salles,

Après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres les tarifs de locations sont les suivants à compter de ce jour :**(D8-2023-04-14)**

Salle Arc en Ciel :

* uniquement pour les habitants de la commune tarif 160 € et caution 200 € ;

Salle des fêtes

* Associations communales, **sans exception**, gratuit la 1^{ère} fois de l'année puis forfait de 175€ (nettoyage + charges) à chaque réservation et caution de 300 €

* habitants de la commune : location 350 € et 300 € de caution

- * habitants extérieurs à la commune : location 550 € et 500 € de caution
- * organismes et associations extérieures de la commune
 - réunion location 175 € et 300 € de caution
 - réunion avec repas ou collation : location 250 € et 300 € de caution

Salle du conseil municipal : 50 € de caution , encaissée si salle rendue sale,

Salle de la bibliothèque : gratuit pour associations de la commune.

Motion maintien des urgences de Feurs

Monsieur le Maire présente au conseil la motion de maintien des urgences de Feurs qui est adopté à l'unanimité de ses membres du conseil municipal **(D9-2023-04-14)**

Nomination des membres révision des listes électorale

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les membres de la commission de révision des listes électorales sont nommés pour 3 ans. Il convient donc de renouveler ces membres, pour la collectivité Madame Sylvie VILLARD est nommée pour une nouvelle période de 3 ans,

Questions diverses

Le conseil municipal :

- Prend connaissance de l'obligation de réunir le conseil municipal le 9 juin 2023 pour l'élection des 3 délégués et des 3 suppléants du conseil municipal pour les élections sénatoriales du dimanche 24 septembre 2023,
- Autorise Monsieur le Maire à prospecter et commander le panneau lumineux pour les annonces communales,
- Note que la fête des mères aura lieu le dimanche 4 juin à 11 heures, salle des fêtes,
- Prend connaissance que les élections pour le CME auront lieu fin juin et qu'il faut trouver 2 nouveaux référents pour remplacer Nicole et Antoine qui arrêtent pour raisons personnelles,

Plus personne ne sollicitant la parole, la séance est levée à 22 heures.

La secrétaire de séance
Gwendoline CHATTON

Le Maire
Patrick MATHIEU